

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Combattre le tabagisme ou le vapotage : il faut choisir !

La lutte contre le tabagisme marque le pas en France. La prévalence tabagique, déjà l'une des plus fortes de l'Union européenne, augmente : 31,9% en 2022 contre 30,4% en 2019, malgré toutes les mesures prises ces dernières années.

Pour sortir du tabagisme, il faut s'appuyer sur ce qui fonctionne : le vapotage a fait ses preuves.

La vapoteuse est l'outil le plus efficace et le plus utilisé par les personnes qui souhaitent arrêter de fumer, selon Santé Publique France, la revue d'études scientifiques COCHRANE ou encore une étude française publiée en décembre dernier¹.

Au Royaume-Uni, la promotion de la cigarette électronique auprès des fumeurs adultes a d'ailleurs fait chuter la prévalence tabagique à 13,3% en 2022. Le Gouvernement britannique poursuit sur ce chemin et s'est récemment engagé à distribuer 1 million de kits de vapotage.

Pourtant, en France, le combat contre le tabac semble avoir été abandonné au profit d'un nouveau bouc-émissaire désigné responsable de tous les maux : le vapotage.

Dans cette nouvelle croisade, tous les arguments sont utilisés, y compris les plus fragiles :

- Un « effet-passerelle » ? Il existe...mais du tabac vers le vapotage. Des millions de personnes ont déjà arrêté de fumer grâce à la vape. L'inverse n'est pas vrai².
- Les risques ? Le produit s'adressant aux fumeurs adultes, ils doivent être considérés au regard de ceux du tabac, responsable en France de 75 000 décès par an. La vapoteuse ne contient pas de tabac et selon les études scientifiques sur lesquelles s'appuie *Public Health England*, sa vapeur contient 95% de substances nocives en moins que la fumée de la cigarette tabac.
- La nicotine ? L'ancien fumeur en a souvent besoin. Pourquoi considérer la nicotine des produits pharmaceutiques comme un soutien, et celle des vapoteuses (de même origine et de même qualité) comme une menace ?

L'enjeu autour du développement du vapotage, ce n'est pas d'interdire ponctuellement tel ou tel dispositif. C'est d'établir un cadre qui permette durablement et efficacement de relever les défis :

- Promouvoir auprès des fumeurs le vapotage parmi les solutions disponibles et préserver ses atouts comme son prix, bien moins élevé que celui du tabac, ou la diversité des arômes.
- Faire respecter la loi qui interdit déjà la vente aux mineurs des produits du vapotage.
- Contrôler strictement tous les produits mis en vente.
- Mettre en place des process pour une filière plus durable.

Mais pour relever ces défis, encore faut-il écouter et associer tous les acteurs concernés.

Les 3 millions de consommateurs et les milliers d'entreprises et commerces du secteur ont leur mot à dire. France Vapotage formule depuis 5 ans des propositions, qui sont jusqu'ici restées lettre morte.

Le prochain Programme National de Lutte contre le Tabac doit nous permettre d'aborder enfin ces questions rationnellement, de distinguer le problème principal (le tabagisme) et les solutions (dont le vapotage), et de mettre en place un groupe de travail dédié pour réussir la sortie du tabagisme.

CONTACT : presse@francevapotage.fr

¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211335522003515?via%3Dihub>

² L'INSERM indiquait en 2020 que vapoter ne conduit pas à fumer, et même que « l'expérimentation de la cigarette électronique en premier (par opposition au tabac) a été associée à une réduction du risque de tabagisme quotidien à l'âge de 17-18,5 ans »